

SYNTHÈSE CHANTIER DE RÉFLEXION #2 - SODAVI Normandie

MARDI 25 JUIN 2019,
ÉVREUX, EURE

Espaces de création, de production et de coopération : résidences, coopératives et ateliers en question.

Comment penser des espaces de travail et de coopération ?

Quelles formes ? Quels outils ?

La définition de ces chantiers fait suite au premier événement, organisé dans le cadre du SODAVI et qui a fédéré les artistes et professionnel·le·s des arts visuels de Normandie – Journée de réflexion sur les arts visuels – le 1^{er} décembre dernier à Caen.

Ces chantiers doivent permettre d'approfondir des questionnements et d'arriver à un niveau de concrétisation plus avancé en termes de préconisations. Ils sont aussi des espaces de rencontres entre les différent·e·s acteur·rice·s

Journée organisée en partenariat avec la Maison des Arts Solange Baudoux et avec la médiathèque Rolland Plaisance d'Évreux.

Journée co-animée par Andréa Launay, coordinatrice du SODAVI Normandie, Jérôme Letinturier, directeur de Zangles et Léna Coms, artiste et doctorante.

Déroulement de la journée :

Après une présentation de la journée, de la démarche SODAVI, les participant·e·s se sont regroupé·e·s en quatre groupes de réflexion.

Invité·e·s à réfléchir au sujet suivant :

Espaces de création, de production et de coopération : résidences, coopératives et ateliers en question.

Comment penser des espaces de travail et de coopération ?

Quelles formes ? Quels outils ?

Ils/Elles ont dans un premier temps participé à une cession de brainstorming et de prise en main du sujet.

Dans un deuxième temps, ils/elles étaient invités à formuler des propositions concrètes.

En fin de journée, les participant·e·s se sont rassemblé·e·s pour présenter collectivement leurs propositions et les mettre en débat.

Les résultats de la réflexion :

Penser l'artiste, comme un acteur du monde social :

Invité-e-s à réfléchir aux espaces de production, les artistes ont réaffirmé le besoin d'espaces et de lieux individuels pour créer et se loger et ont à ce titre formulé plusieurs propositions :

- Assurer des coûts adaptés pour les espaces de location ;
- Réinventer les ateliers logements. Il est précisé que ces logements doivent être des espaces salubres.

Insistant sur un point : l'artiste est à prendre en compte comme un acteur de la vie sociale, au même titre que tous les individus :

- Prévoir des logements d'artistes dans chaque immeuble en Normandie ;
- Placer l'artiste au cœur de la cité en favorisant l'émergence d'ateliers d'artistes dans la ville ;
- Veiller à la bonne intégration des artistes, dans leur environnement, lors des périodes de résidences ;
- Prendre en compte la situation familiale des artistes dans le cahier des charges des résidences

Espaces de création collectifs et coopération :

Ces lieux collectifs permettent une mutualisation du matériel et des espaces.

Ils réduisent les coûts d'achats de matériel et de location d'espaces et induisent ainsi une première forme de solidarité entre artistes. Ils permettent également le développement de nouvelles pratiques.

- Faire émerger des lieux dédiés à une pratique unique et des lieux polyvalents et pluridisciplinaires.

Ces lieux permettent également la rencontre et l'interconnaissance. Ils doivent être des espaces de rencontres entre professionnels. Participant ainsi à une forme de solidarité et de reconnaissance entre pairs.

Ces espaces doivent favoriser la création, pour ce faire il est nécessaire :

- Qu'ils laissent une place à l'individualité : créer des espaces de travail individuels au sein de ces espaces collectifs.
- Qu'ils soient encadrés par du personnel dédié : des professionnels pour les tâches administratives et techniques.

Pour /continuer accompagner cette mutualisation :

- Développer des parcs départementaux de matériels. À l'image de ce qui se fait dans le domaine du spectacle vivant.

Pour favoriser l'émergence de ces lieux :

- Se tourner vers des lieux existants et qui seraient à l'abandon, à l'image des friches industrielles. Des grands espaces pouvant s'adapter à une multitude de pratiques.
- Inciter les collectivités à créer des liens, de la transversalité entre les services d'urbanisme et les services culturels. Cela induirait une meilleure connaissance du parc existant.

Résidences : replacer l'artiste au cœur du processus de création.

Les résidences sont des temps de création privilégiés pour les artistes, elles doivent ainsi permettre de valoriser les différentes étapes de production d'une œuvre, y compris le temps dédié à la recherche.

- Des résidences sans contreparties : ne pas soumettre l'artiste à l'obligation d'exposer.

De multiples expériences ont montré que l'artiste se retrouvait dans des situations où il incarnait davantage le rôle de médiateur que celui d'artiste.

Afin d'éviter les déceptions, les mécontentements et les incompréhensions, il est nécessaire que les contreparties attendues par les porteurs de projets de résidence soient clairement énoncées en amont.

- Fixer des règles de travail claires, définir de contreparties claires.

Enfin, donner des moyens à l'édition pour chaque résidence (permet de laisser une trace de son travail)

Favoriser l'interconnaissance, définir collectivement et communiquer :

- Compléter les données produites au niveau national en réalisant un état des lieux des résidences en Normandie

Cet état des lieux doit permettre d'identifier les différentes pratiques que permettent ces résidences et doit prendre en compte et mettre en avant la polysémie du terme « résidence » qui recouvre une réalité complexe.

- Rédiger une note, un document permettant d'expliquer aux élu·e·s et aux collectivités les multiples possibilités de développement en lien avec l'intitulé « résidence ».

Les acteurs et actrices des arts visuels doivent être en mesure de faire valoir l'intérêt de la présence artistique et des résidences, sur le territoire :

- Démontrer leurs externalités positives sur le plan socio-économique notamment.
- Prendre en compte les atouts du territoire normand en termes d'aménagement du territoire : une région composée de moyennes et petites villes où les résidences d'artistes peuvent avoir un rôle à jouer.

Enfin, la culture étant un droit, son accès doit s'inscrire pleinement dans les missions du service public. Aussi, le financement privé pour les résidences d'artistes doit rester accessoire.

Les participant·e·s à ce chantier de réflexion :

Karl Sébastien Bigot, artiste

Julie Borel, Responsable de structure

Sophie Brillon, technicienne de collectivité

Luc Brou, responsable de structure

Marie-Christine Chantrait, photographe

Léna Coms, artiste

Valérie Constant, technicienne de collectivité

Hervé Dez, artiste et co-direction de projets

Emmanuel Frochot, responsable de structure

Anne Jaillette, responsable de structure

Sunhye Kim, étudiante en design d'objet

Andréa Launay, coordinatrice du SODAVI

Le Breton Claire, artiste et chargé de projets d'arts plastiques au sein de l'association

L minuscule

Thibault Leforestier, Fraap

Simon Leroux, artiste et chargé de projets d'arts numériques au sein de l'association

L minuscule

Jérôme Letinturier, responsable de structure

Cindy Mahout, professionnelle de la culture (Livre et médiation)

Chloé Maury, professionnelle des arts visuels

Hélène Moinerie, responsable de structure

Marie-Céline Nevoux Valognes, artiste

Christine Piot, artiste

Lydia Steciuk, artiste

Baptiste Vanweydeveldt, artiste

Christine Ollier, responsable de structure

Vous avez participé à ce chantier et souhaitez apporter des informations supplémentaires, merci de contacter Andréa Launay à normandiesodavi@gmail.com